



Pension alimentaire parentale et maison de retraite

Par **Nathall**, le **17/08/2017** à **21:50**

Bonjour,
Mon père étant déchu de ses droits parentaux et a fait de la prison pour défaut de pension alimentaire.
Serons nous tenus un jour d'une aide financière à son égard?
Par ailleurs mon grand père paternel nous ayant abandonné tout comme mon pere pourra t'il exiger des petits enfants d'une aide pour une maison de retraite si mon père ne peut pas payer?
Par ailleurs étant moi même pacsée avec mon conjoint selon une séparation de biens, en cas de problème craint il lui même d'une obligation alimentaire pour mon père et en sachant que nous avons 2 enfants à élever.
Merci pour toutes vos précisions.
Dans le cas où le JAF tiennne compte du non respect des obligations de mon père envers ses enfants qui paiera pour lui?

Par **cocotte1003**, le **18/08/2017** à **06:33**

Bonjour, si votre père vous demande une pension, demander à ce que le juge prenne une décision et là vous pourrez faire valoir l'abandon de votre père, bien sur il vous faudra des preuves de ce que vous avancez. Effectivement le juge pourra vous dégager de votre obligation alimentaire, vous et votre ami et vos enfants quand ils travailleront, la région prendra en charge votre part et elle récupérera sur la succession. Pour votre grand père, la situation sera plus compliqué si aucune pension ne lui a été demandé pour votre entretien. En attendant réunissez bien toutes les attestations et documents prouvant leur abandon, cordialement

Par **Nathall**, le **18/08/2017** à **13:15**

Bonjour,
Merci infiniment pour votre réponse.
Par ailleurs, si mon père dilapide son patrimoine comment la région peut elle se rembourser des frais engagés?
Merci pour vos précisions.
Bien cordialement.

Par **goofyto8**, le **18/08/2017** à **13:28**

bonjour,
[citation]Par ailleurs, si mon père dilapide son patrimoine comment la région peut elle se rembourser des frais engagés? [/citation]
la région ne dispense des aides qu'aux personnes sans aucun patrimoine.

Par **Nathall**, le **18/08/2017** à **13:32**

Bonjour,
Si je comprends les enfants seront dans tous les cas de figure protégés par le jugement du divorce:
Déchéance des droits parentaux
Prison pour défaut de pension alimentaire
Son patrimoine assurera des besoins et si tout est dépensé la région comblera.
Merci pour tout.
Bien cordialement.